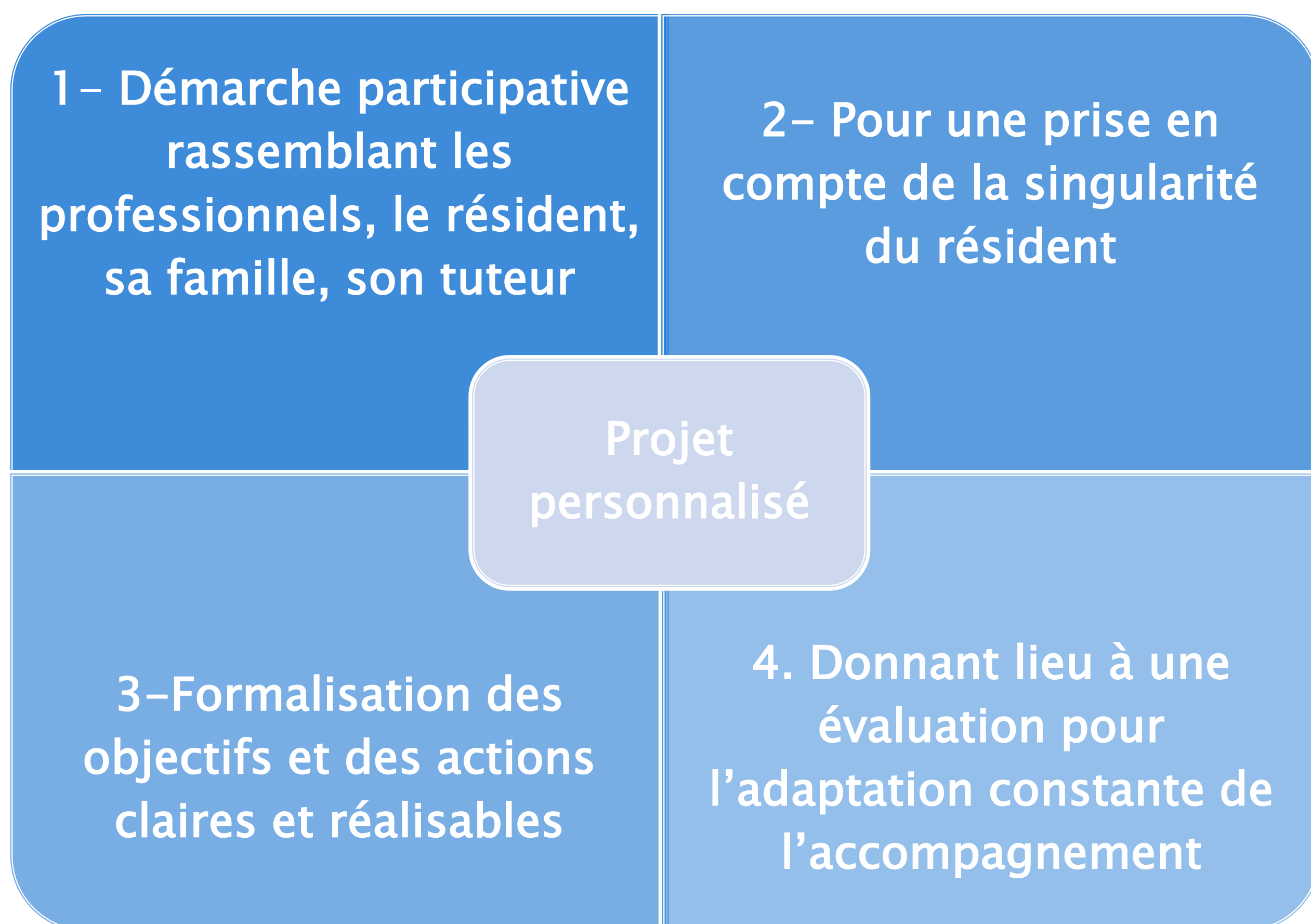


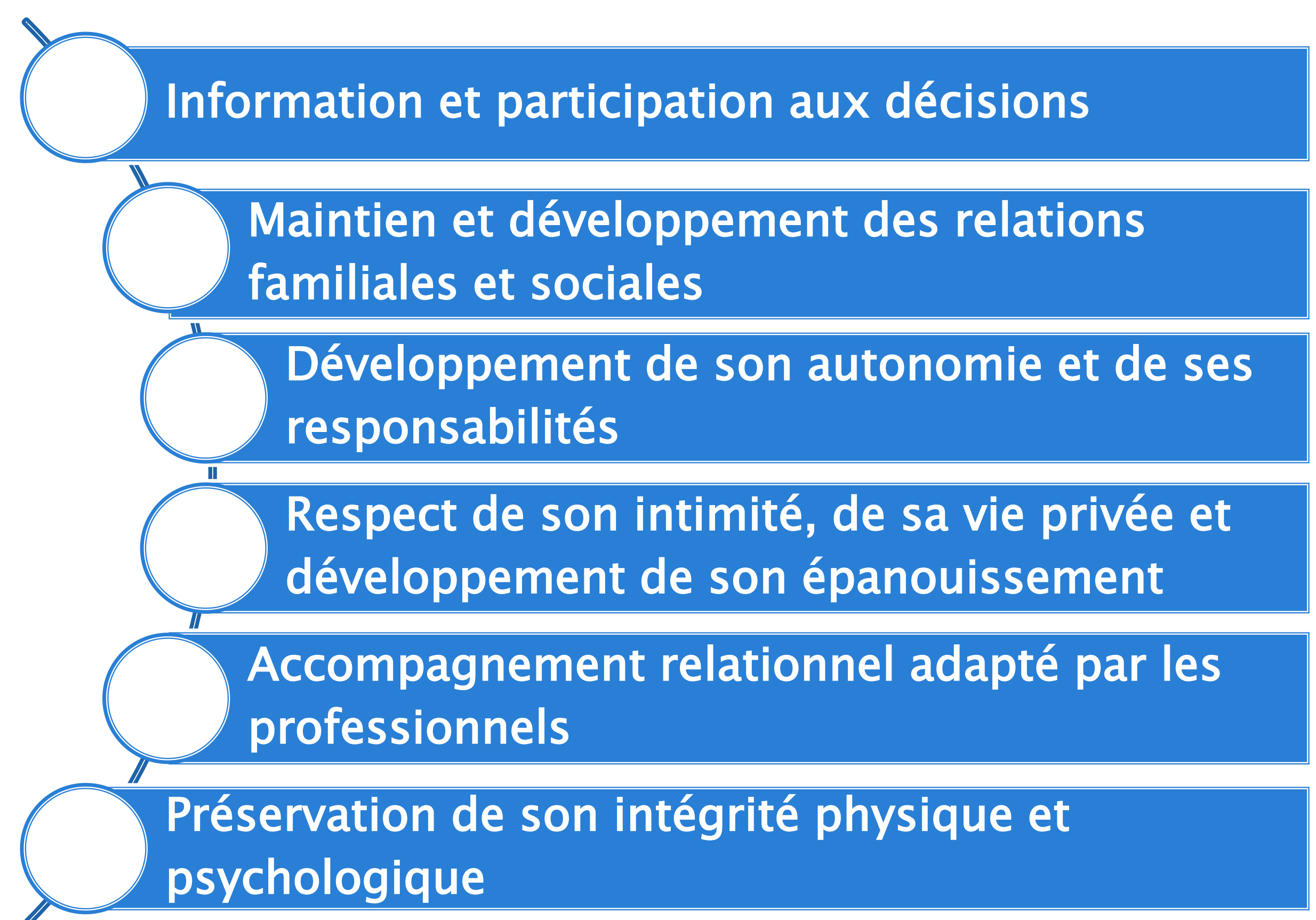
# ACCOMPAGNER ET RESPECTER LES DROITS DE LA PERSONNE PAR LE PROJET PERSONNALISÉ

Katia LHOMMEDET et Vincent THEPAULT, A.M.P.  
pour Les Maisonnées d'Azay-le-Rideau  
avec la collaboration de l'I.T.S. de Tours

## Qu'est-ce qu'un projet personnalisé ?



## Pour respecter les droits du résident

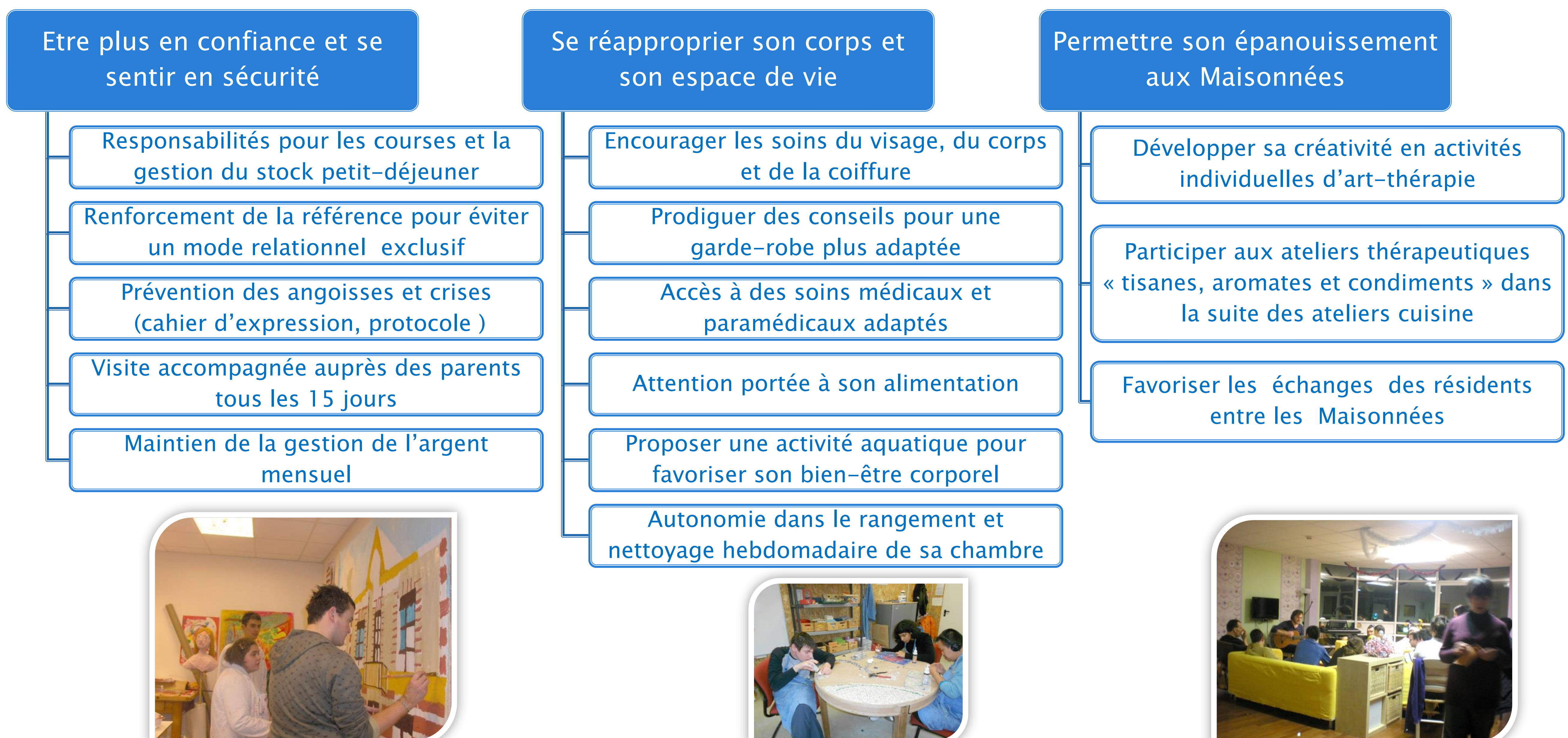


## Exemple : le projet personnalisé d'Angella

Angella a 26 ans. Elle est la 4<sup>ème</sup> d'une fratrie de 5 enfants. Ses parents sont handicapés et vivent actuellement en maison de retraite. Elle présente une déficience intellectuelle moyenne avec des troubles autistiques apparus à l'âge de 3 ans. Dès 8 ans, elle est placée en internat par l'ASE. Elle est aujourd'hui sous tutelle.

Elle a besoin d'être revalorisée et mise en confiance. Face à l'angoisse, elle présente des troubles du comportement. Son potentiel est néanmoins encourageant: autonome pour sa toilette, elle peut exprimer des choix et gagne en autonomie pour les actes de la vie quotidienne et les activités individuelles et collectives.

## Axes et actions d'accompagnement



## Conclusion

*Le projet personnalisé, élaboré dans une démarche participative a permis l'évolution d'Angella vers l'autonomie par un ajustement constant de la relation et un travail de cohésion d'équipe permettant la cohérence de l'accompagnement.*